

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

EXCUSES : Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013 – 131 : PETITE ENFANCE – PRET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE VIENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la construction du futur équipement qui abritera l'ensemble des services communautaires de la Petite Enfance, il a été demandé différentes subventions et un prêt à la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne.

Après discussion avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Vienne, il est proposé à la Communauté de Communes de Noblat une convention pour un emprunt de 100 000 €, au taux d'intérêt de 0 %, à rembourser sur 7 ans.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise l'emprunt proposé pour la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne pour un montant de 100 000€, au taux d'intérêt de 0 %, à rembourser sur 7 ans,

Donne tous pouvoirs à cet effet à Monsieur le Président.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PETITE ENFANCE - PRET DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE VIENNE

Date de transmission de l'acte : 19/12/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2013

Numéro de l'acte : 2013-131 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20131218-2013-131-DE

Date de décision : 18/12/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires